

2018-0065
2018-03-13

Container label

GROUPE 3 FONGICIDE

Co-Op Pivot®

FONGICIDE

COMMERCIAL

Concentré émulsifiable à large spectre pour supprimer les maladies dans le blé, l'orge, l'avoine, le canola, le maïs, les fèves de soya (cultivées pour les semences), les haricots secs comestibles, la graine de l'alpiste des Canaries (pour la répression de la marbrure des canaries), les pêches, nectarines, prunes, cerises douces, cerises aigres, abricots, bleuets en corymbe et bleuets nains, amélanchiers, canneberges, petits fruits, fraises, rutabagas, asperges, thuyas géants et le pâturin des prés (cultivé pour les semences)

VENTE AUTORISÉE POUR UTILISATION DANS LA FLÉOLE DES PRÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT.

PRINCIPE ACTIF :

Propiconazole 418 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 32986
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Contenu net : 1-1000L

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050
Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
(204) 233-3461

RC 586-0118

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS : Contient des distillats de pétrole à plus de 10 %. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin, en apportant avec soi le contenant et son étiquette.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Nocif ou mortel en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Irritant pour les yeux et la peau. Ce produit peut entraîner des réactions de sensibilisation de la peau chez certains individus.

Pour toutes les utilisations de fongicide Co-Op PIVOT, porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures résistant aux produits chimiques, des chaussettes, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement et d'application du produit et le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial pendant la manipulation du concentré. Pour les pilotes qui pénètrent dans un aéronef, il est essentiel de porter des gants de néoprène. Il faut utiliser des appareils mécaniques de signalisation.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Laver immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou de la bouillie de pulvérisation qui entrent en contact avec la peau, les vêtements et les yeux.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond le corps entier. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

NE PAS permettre l'accès au site traité avant que le produit soit sec ou pendant les 12 heures suivant l'application; respecter le délais le plus sévère. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

REMARQUE : Ne pas laisser paître le bétail sur les cultures vertes traitées avec Co-Op PIVOT.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE :

Afin d'empêcher la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Pour les contenants recyclables :

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant, vide et rincé, non réutilisable pour tout usage subséquent.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'INCENDIE OU D'EMPOISONNEMENT,
COMPOSER LE 1-613-996-6666.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit une pluie abondante. Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants. L'utilisation du fongicide Co-Op PIVOT peut

entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde. Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés). Observez les zones tampons tel que décrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI de la présente étiquette.

Co-Op Pivot[®]

FONGICIDE

COMMERCIAL

Concentré émulsifiable à large spectres pour supprimer les maladies dans le blé, l'orge, l'avoine, le canola, le maïs, les fèves de soya (cultivées pour les semences), les haricots secs comestibles, la graine de l'alpiste des Canaries (pour la répression de la marbrure des canaries), les pêches, nectarines, prunes, cerises douces, cerises aigres, abricots, bleuets en corymbe et bleuets nains, amélanchiers, canneberges, petits fruits, fraises, rutabagas, asperges, thuyas géants et le pâturin des prés (cultivé pour les semences)

VENTE AUTORISÉE POUR UTILISATION DANS LA FLÉOLE DES PRÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT.

PRINCIPE ACTIF :

Propiconazole 418 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 32986
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Contenu net : 1-1000L

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050
Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
(204) 233-3461

RC 586-0118

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS :

Contient des distillats de pétrole à plus de 10 %. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou recourir à un médecin, en apportant avec soi le contenant et son étiquette.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Nocif ou mortel en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Irritant pour les yeux et la peau. Ce produit peut entraîner des réactions de sensibilisation de la peau chez certains individus.

Pour toutes les utilisations de fongicide Co-Op PIVOT, porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures résistant aux produits chimiques, des chaussettes, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement et d'application du produit et le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial pendant la manipulation du concentré. Pour les pilotes qui pénètrent dans un aéronef, il est essentiel de porter des gants de néoprène. Il faut utiliser des appareils mécaniques de signalisation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Laver immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou de la bouillie de pulvérisation qui entrent en contact avec la peau, les vêtements et les yeux.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond le corps entier. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

NE PAS permettre l'accès au site traité avant que le produit soit sec ou pendant les 12 heures suivant l'application; respecter le délais le plus sévère. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

REMARQUE : Ne pas laisser paître le bétail sur les cultures vertes traitées avec Co-Op PIVOT.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE :

Afin d'empêcher la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Pour les contenants recyclables :

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant, vide et rincé, non réutilisable pour tout usage subséquent.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'INCENDIE OU D'EMPOISONNEMENT,
COMPOSER LE 1-613-996-6666.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit une pluie abondante. Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants. L'utilisation du fongicide Co-Op PIVOT peut

entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde. Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés). Observez les zones tampons tel que décrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI** de la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI :

Ce produit ne doit pas être utilisé autour d'habitations ou d'autres zones résidentielles, comme les parcs, les cours d'écoles ou les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé pour un particulier ou par toute autre personne non certifiée.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et zones humides), les estuaires ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les eaux d'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable, ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

NE PAS utiliser dans les serres.

NE PAS permettre l'accès au site traité avant que le produit soit sec ou pendant les 12 heures suivant l'application; respecter le délais le plus sévère. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

REMARQUE : Ne pas laisser paître le bétail sur les cultures vertes traitées avec Co-Op PIVOT.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de ce site, du côté face au vent).

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Des zones tampons NE sont PAS requises quand on utilise les méthodes ou les équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est cependant requis de respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensible.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons en mètre requises pour la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pulvérisateur Agricole*	Rutabagas, canneberges, fraises, asperges, pâturin des prés, thuyas géants, Haricot, soja, maïs, blé, avoine, graines de l'alpiste des canaries, canola, orge, fléole des prés		1	0	1	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Cerises	Au début de la croissance	5	0	10	3	10
		À la fin de la croissance	2	0	4	2	4
	Bleuets, abricots, nectarines, pêches, prunes, amélanchiers, petits fruits	Au début de la croissance	4	0	5	2	5
		À la fin de la croissance	2	0	3	1	3
Pulvérisation aérienne	Haricot, maïs, avoine, blé, orge, bleuets, pâturin des prés	Voilure fixe	1	0	3	1	20
		Voilure tournante	1	0	1	1	20

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cône de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter celle des zones tampons des produits qui est la plus étendue (restriction la plus sévère) en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière, selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Introduction : Co-Op PIVOT est un fongicide systémique à large spectre d'efficacité qui supprime un grand nombre de maladies sur certaines cultures. Le fongicide Co-Op PIVOT protège la culture contre les pertes de rendement ou de qualité à cause de la maladie. On peut utiliser Co-Op PIVOT conjointement avec des doses de semis et des ajouts d'engrais plus élevés, des régulateurs de croissance des plantes et d'autres fongicides, au besoin. (Voir la remarque à la rubrique PRÉCAUTIONS.)

Renseignements sur les cultures : On peut appliquer Co-Op PIVOT sur :

Blé d'automne

Blé de printemps (y compris le blé de force roux, le blé dur, le blé Canada Prairie, le blé tendre blanc)

Orge de printemps

Avoine

Canola

Maïs (y compris le maïs de grande culture, le maïs de semence et le maïs sucré)

Fèves de soya (cultivées pour les semences)

Graines de l'alpiste de Canaries

Haricots secs comestibles (y compris les haricots communs, les petits haricots ronds blancs et les haricots blancs)

Fléole des prés

Pêches

Nectaries

Prunes

Cerises aigres et douces

Abricots

Baies (bleuets en corymbe et nains, amélanchiers, canneberges, petits fruits et fraises)

Rutabagas

Asperges

Thuyas géants

Pâturin des prés (cultivé pour les semences)

Maladies supprimées :

Culture	Maladies
Blé d'automne et blé de printemps (y compris le blé de force roux, le blé dur, le blé Canada Prairie, le blé tendre blanc)	Septoriose du blé; tache septorienne des glumes du blé; blanc; rouille de la feuille et de la tige; tache helminthosporienne; rouille jaune du blé
Orge de printemps	Rayure réticulée de l'orge; tache helminthosporienne de l'orge; tache pâle; blanc; septoriose du blé; rouille brune; rouille noire
Avoine	Septoriose; rouille couronnée
Canola	Charbon
Maïs (y compris le maïs de grande culture, de semence et sucré)	Rouilles, helminthosporiose du Nord du maïs, helminthosporiose du Sud du maïs, tâche des feuilles helminthosporienne, œil de grenouille, tache fusarienne grise
Fèves de soya (de semence)	Œil de grenouille (<i>Cercospora spp.</i>), brûlure causée par un champignon de type <i>Rhizoctonia solani</i>
Graine de l'alpiste des Canaries	Marbrure des Canaries
Haricots secs comestibles (y compris les haricots communs, les petits haricots ronds blancs et les haricots blancs)	Rouille
Fléole des prés	Tache ocellée causée par <i>Cladosporium phlei</i>
Canneberge	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia oxycocci</i>)

Pâturin des prés (de semence)	Blanc
Bleuets nains	Pourriture brune de bleuet (pourriture sclérotique)
Bleuets en corymbe	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>)
Pêches, nectarines, prunes, abricots	Pourriture brune, brûlure de la fleur
Cerises aigres et douces	Pourriture brune, brûlure de la fleur, tache des feuilles (<i>Blumeriella jaapii</i>)
Prunes et cerises aigres	Nodule noir (<i>Apiosporina morbosa</i>) [répression seulement]
Rutabagas	Blanc
Asperges	Rouille (<i>Puccinia asparagi</i>)
Amélanchiers	Entomosporiose des feuilles et des baies et rouille grillagée
Petits fruits	Rouille du framboisier
Fraises	Tache des feuilles (<i>Mycosphaerella fragariae</i>)
Thuyas géants	Brûlure aiguilles

Facteurs qui affectent la performance de Co-Op PIVOT : Il faut utiliser Co-Op PIVOT comme mesure préventive contre la maladie. Les maladies déjà établies sont plus difficiles à supprimer et peuvent déjà avoir diminué la vigueur des cultures.

En cas de pluie moins d'une heure suivant le traitement, il faut effectuer un deuxième traitement.

ÉPANDAGE AÉRIEN :

NE PAS épandre lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans le secteur à traiter. L'humidité élevée et les basses températures (10-20 °C) favorisent un meilleur dépôt des gouttelettes de pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS SUR LES APPLICATEURS ET L'APPLICATION :

La performance du produit dépend d'une application adéquate. Suivre les directives ci-dessous pour une application optimale de Co-Op PIVOT.

Renseignements sur l'applicateur :

	TRAITEMENT TERRESTRE	ÉPANDAGE AÉRIEN
Volume de pulvérisation	Au moins 200 L d'eau par hectare	40-50 L d'eau par hectare
Pression de la pulvérisation	200-300 kPa	100-200 kPa
Type de buse	Buse à jet plat 110° (XR11004, 4110-20)	Buse à jet plat 6510-6515 ou jet conique (D8-45)
Taille des gouttelettes	Pulvérisation moyenne (300-400 microns VMD)	Pulvérisation moyenne (350-400 microns VMD)
Vitesse au sol	10 km/h	n/a
Orientation des buses	90° (position vers le bas)	90° (position vers le bas)
Hauteur de la rampe	40-50 cm au-dessus du couvert végétal	2-3 m au-dessus du couvert végétal

Traitement terrestre :

Instructions pour le mélange et le traitement :

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau propre avant de mélanger Co-Op PIVOT.
- Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau propre. Débuter une agitation modérée.
- Ajouter la quantité requise de Co-Op PIVOT et agiter à fond.

- Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.
- Terminer de remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau, et continuer d'agiter durant le mélange et la pulvérisation.
- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

Épandage aérien :

Instructions pour le mélange et le traitement :

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau propre avant de mélanger Co-Op PIVOT.
- Remplir le réservoir de prémélange à moitié avec de l'eau propre. Débuter une agitation modérée.
- Ajouter la quantité requise de Co-Op PIVOT et agiter à fond.
- Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.
- Terminer de remplir le réservoir de prémélange avec de l'eau.
- Continuer d'agiter modérément durant le mélange.
- Transférer le contenu de prémélange dans le réservoir de pulvérisation de l'aéronef.
- Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation afin d'assurer que Co-Op PIVOT demeure en suspension.
- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). NE PAS épandre par temps mort. Éviter d'épandre le produit lorsque les vents soufflent en rafales.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on

recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-204-233-3461 ou pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

- Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 40 litres par hectare.
- NE PAS épandre lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans le secteur à traiter.
- L'humidité élevée et les basses températures (10 à 20 °C) favorisent un meilleur dépôt des gouttelettes de pulvérisation.

Engrais :

Instructions pour le mélange et le traitement :

Si désiré, on peut appliquer de petites quantités d'azote avec Co-Op PIVOT. On peut diluer la quantité appropriée d'urée dans de l'eau et l'ajouter au réservoir de pulvérisation avant d'ajouter Co-Op PIVOT. La dose réelle d'azote ne doit pas dépasser 10 kg/ha.

AVERTISSEMENT : Les concentrations excessives d'azote peuvent endommager la culture.

REMARQUE : NE PAS ajouter d'azote lorsqu'on effectue un mélange en cuve de Co-Op PIVOT avec un herbicide.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION - LE BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

MODE D'EMPLOI :	
Appliquer Co-Op PIVOT aux tout premiers signes de la maladie. Cela peut se produire en tout temps au stade du tallage ou de l'élongation de la tige. Un traitement est habituellement requis de l'élongation de la tige et l'apparition de la dernière feuille.	
Co-Op PIVOT persiste environ trois semaines dans la plante. Si des conditions favorisant la maladie continuent après cette période, il faudra effectuer un autre traitement afin de supprimer la maladie. Habituellement, la deuxième pulvérisation est effectuée au moment de l'émergence de l'épi. Dans la plupart des cas, il faut effectuer ce deuxième traitement pour supprimer la septoriose.	
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR 45 jours).	
CULTURE/MALADIE	BLÉ : Septoriose du blé et tache helminthosporienne ORGE DE PRINTEMPS : Tache réticulée
DOSE/HA	150 à 300 mL
TRAITEMENT PRÉCOCE	Au Stade de Croissance (G.S.) 12 à 23 (dès le stade de deux feuilles). Pour la répression de la maladie au début de la saison, adopter la dose inférieure dans des conditions normales au champ. Adopter la dose supérieure pour une suppression si la maladie a déjà exercé une pression importante dans le champ et/ou si les conditions du champ favorisent le développement de la maladie.
TRAITEMENT TARDIF	Dès le premier signe de la maladie (G.S. 29 à 37) ou avant l'émergence de la moitié de l'épi (G.S. 49 à 55). N'utiliser que la dose supérieure

	pour tout traitement de G.S. 29 à 55.
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	2
CULTURE/MALADIE	BLÉ : Septoriose du blé et tache septorienne des glumes du blé, blanc, rouille de la feuille et de la tige, tache helminthosporienne, rouille jaune du blé ORGE DE PRINTEMPS : Tache réticulée, tache helminthosporienne de l'orge, tache pâle, blanc, septoriose du blé, rouille de la tige et de la feuille AVOINE : Septoriose, rouille Couronnée
DOSE/HA	300 mL
TRAITEMENT PRÉCOCE	Dès le premier signe de la maladie, habituellement au début de l'élongation de la tige (G.S. 29 à 37)
TRAITEMENT TARDIF	Avant l'émergence de la moitié de l'épi (G.S. 49 à 55)
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	2

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ ET ORGE

Co-Op PIVOT ne peut être mélangé en cuve qu'avec UN SEUL herbicide parmi les herbicides suivants :

2,4-D Amine	Herbicide Horizon 240EC Mélange en réservoir (blé seul)
MCPA Amine	Pardner®
Buctril® M	Brotex® 240
Logic® M	Bromotril® 240 EC
Badge®	

Mises en garde pour le mélange en cuve :

- Ne pas préparer un mélange en cuve composé de Co-Op PIVOT et d'herbicides destinés à l'application sur l'avoine.
- Les mauvaises herbes et les cultures doivent être au stade de croissance approprié tel qu'indiqué sur la présente étiquette de Co-Op PIVOT et sur l'étiquette de l'autre produit qui compose le mélange en cuve.
- On peut effectuer un traitement terrestre ou aérien avec les formulations de 2,4-D Amine et MCPA Amine; pour les mélanges en cuve de Co-Op PIVOT et Logic M /Badge/Buctril M ou Brotex 240 /Bromotril 240 EC/Pardner, seul un traitement terrestre peut être effectué.
- Se référer à l'étiquette de l'herbicide qui compose le mélange en cuve pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les précautions.
- Lors du mélange de réservoir, respecter les limitations de marque les plus restrictives et les précautions.
- Il faut toujours confirmer d'avance la compatibilité par un prémélange proportionnel composé d'une petite quantité d'eau, de Co-Op PIVOT et du produit qui compose le mélange en cuve.

REMARQUE : Ne pas laisser paître les animaux sur les cultures traitées dans les trois jours suivant l'application de Co-Op PIVOT. Ne pas nourrir le bétail avec la paille venant de cultures traitées au mélange en cuve comprenant un herbicide.

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ SEULEMENT :

POUR USAGE UNIQUEMENT DANS LES RÉGIONS DES PRAIRIES ET DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, DE L'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON FLATS EN COLOMBIEBRITANNIQUE.

On peut préparer un mélange en cuve de Co-Op PIVOT et de l'Herbicide Horizon 240EC mélange en réservoir pour supprimer la maladie et supprimer les mauvaises herbes graminées.

Mises en garde pour le mélange en cuve :

- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Se référer à l'étiquette de l'Herbicide Horizon 240EC Mélange en réservoir pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les précautions.
- Appliquer le produit avant l'émergence de la quatrième talle (moment propice aux applications d'herbicide).

CALENDRIER DE PULVÉRISATION - FLÉOLE DES PRÉS

MODE D'EMPLOI : Appliquer le fongicide Co-Op PIVOT dès les tout premiers stades de la maladie. Si les conditions favorables à la maladie persistent, un deuxième traitement sera nécessaire pour maintenir la suppression de la maladie. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.	
MALADIE	Tache ocellée causée par <i>Cladosporium phlei</i>
DOSE/HA	300 mL
TRAITEMENT PRÉCOCE	Dès les premiers signes de maladie, généralement au début de la floraison (stades 59 -61).
TRAITEMENT TARDIF	Pleine floraison (stades 65- 73).
INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES TRAITEMENTS	14 jours
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	2 applications à raison de 300 mL/ha (600 mL/ha dans une saison).
NE PAS APPLIQUER DANS LES 14 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE (DAAR 14 jours).	

CALENDRIER DE PULVÉRISATION - CANOLA

MODE D'EMPLOI : Le fongicide Co-Op PIVOT supprime le charbon et améliore le potentiel du rendement au tout début du stade de croissance du canola. Plus tard dans la saison, la maladie peut se manifester de nouveau mais elle aura un moindre effet sur le rendement.				
MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES / MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT		
Charbon	300 mL	Appliquer au stade de la rosette : entre le déploiement de la deuxième feuille vraie et la montée à graines.		
		Plantule	Rosette	Bourgeon (monté à graines)
		Stade 1	Stade 2	Stade 3
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR 60 jours).				

MÉLANGE EN CUVE – MAÏS DE SEMENCE, MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ

Le fongicide Co-Op PIVOT ne peut être mélangé en cuve qu'avec UN SEUL produit parmi les produits suivants :

MATADOR[®] 120EC
INSECTICIDE WARRIOR[®]
RIPCORDER[®]

Mises en garde pour le mélange en cuve :

- NE PAS APPLIQUER LE MÉLANGE EN CUVE COMPOSÉ DE L'INSECTICIDE WARRIOR PAR VOIE AÉRIENNE.
- On peut effectuer un traitement terrestre ou aérien du mélange en cuve Co-Op PIVOT + MATADOR 120 EC ou Co-Op PIVOT + RIPCORDER. Utiliser 40 L d'eau par hectare pour l'épandage aérien.
- Les insectes nuisibles et les cultures doivent être au stade de croissance approprié tel qu'indiqué sur les étiquettes de Co-Op PIVOT et de MATADOR 120EC, et les étiquettes de l'Insecticide WARRIOR et de RIPCORDER. Suivre le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur toutes les étiquettes.
- Il faut respecter un DAAR de 14 jours lorsque ces mélanges en cuve sont utilisés sur le maïs de grande culture et le maïs sucré.
- Il faut toujours confirmer d'avance la compatibilité par un prémélange proportionnel composé d'une petite quantité d'eau, de Co-Op PIVOT et du produit qui compose le mélange en cuve.

**CALENDRIER DE PULVÉRISATION – MAÏS DE SEMENCE, MAÏS DE GRANDE CULTURE
ET MAÏS SUCRÉ**

MALADIE	Rouilles
DOSE/HA Co-Op PIVOT Fongicide uniquement	300 mL
DOSE/HA Partenaire de mélange en cuve	+ 83 mL Matador 120EC ou 83 mL Insecticide Warrior ou 175 mL RIPCORD
REMARQUE	Appliquer 300 mL de Co-Op PIVOT par hectare lorsque les pustules de rouille apparaissent. Sous une pression intense de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours plus tard. Maïs de semence seulement : Sous une pression intense de la maladie, effectuer un troisième traitement 14 jours plus tard. Ne pas appliquer le mélange en cuve composé de l’Insecticide Warrior par voie aérienne.
MALADIE	Helminthosporiose du Nord du maïs Helminthosporiose du Sud du maïs Tache des feuilles helminthosporienne
DOSE/HA Co-Op PIVOT Fongicide uniquement	150 - 300 mL
DOSE/HA Partenaire de mélange en cuve	+ 83 mL Matador EC120 ou 83 mL Insecticide Warrior ou 175 mL RIPCORD
REMARQUE	Appliquer 150-300 mL de Co-Op PIVOT par hectare dès que se manifeste la maladie. Utiliser la dose de 150 mL si la pression de la maladie est légère. Ne pas appliquer le mélange en cuve composé de l’Insecticide Warrior par voie aérienne.
MALADIE	Œil de grenouille Tache fusarienne grise
DOSE/HA Co-Op PIVOT Fongicide uniquement	300 mL
DOSE/HA Partenaire de mélange en cuve	+ 83 mL Matador EC120 ou 83 mL Insecticide Warrior ou 175 mL RIPCORD
REMARQUE	Appliquer 300 mL de Co-Op PIVOT par hectare dès que se manifeste la maladie. Ne pas appliquer le mélange en cuve composé de l’Insecticide Warrior par voie aérienne.
Un délai de sécurité d’un jour est requis pour les travailleurs assignés à la récolte manuelle et à l’écimage du maïs traité (DS 1 jour)	

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – FÈVES DE SOYA CUTIVÉES POUR LES SEMENCES

MALADIE	Œil de grenouille (<i>Cercospora spp.</i>) Brûlure causée par un champignon de type <i>Rhizoctonia solani</i>
DOSE/HA	300 - 455 mL
REMARQUE	Appliquer 300-455 mL de Co-Op PIVOT par hectare, au moyen d'un équipement au sol seulement, dès que se manifeste la maladie. Sous une pression intense de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours suivant le premier traitement. Ne pas récolter les fèves de soya dans les 50 jours suivant le dernier traitement (DAAR 50 jours). Pour usage uniquement sur les fèves de soya cultivées pour les semences. Il ne faut pas utiliser les semences de fèves de soya récoltées comme aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – GRAINE DE L'ALPISTE DES CANARIES

MALADIE	Marbrure des Canaries
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Pour la répression de la marbrure des canaries; effectuer un seul traitement au moment de l'émergence de la feuille étendard; traitement terrestre seulement; appliquer dans 200 L d'eau par hectare.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – HARICOTS SECS COMESTIBLES

MALADIE	Rouille
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Appliquer 300 mL de Co-Op PIVOT dans au moins 200 L d'eau par hectare (traitement terrestre) ou dans 40 à 50 L d'eau par hectare (traitement aérien) dès que se manifeste la maladie au champ; effectuer un deuxième traitement 14 à 21 jours plus tard. EFFECTUER JUSQU'À 2 TRAITEMENTS PAR SAISON DE Co-Op PIVOT SUR LES HARICOTS SECS COMESTIBLES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT MOINS DE 28 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR 28 jours).

**CALENDRIER DE PULVÉRISATION – PÊCHES, NECTARINES, PRUNES, CERISES
DOUCES ET AIGRES ET ABRICOTS**

MALADIE	Pourriture brune, brûlure de la fleur
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Appliquer 300 mL de Co-Op PIVOT dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
MALADIE	Pourriture brune
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Effectuer jusqu'à deux traitements dans les trois semaines précédant la récolte. Appliquer 300 mL de produit dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol.
MALADIE	Tache des feuilles (<i>Blumeriella jaapii</i>) –cerises douces et aigres
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Effectuer jusqu'à trois traitements par saison pour supprimer la tache des feuilles. Effectuer le premier traitement au stade de post-floraison. Dans les trois semaines précédant la récolte, effectuer les deuxième et troisième traitements à des intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer de traitement dans les trois jours précédant la récolte. Appliquer 300 mL de produit dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol.
MALADIE	Suppression du nodule noir (<i>Apiosporina morbosa</i>; prunes et cerises aigres seulement)
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Appliquer 300 mL de Co-Op PIVOT dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
<p>NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE (DAAR 3 jours). NE PAS RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LE TRAITEMENT (DS 3 jours). S'IL LE FAUT, DES INDIVIDUS PEUVENT RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT POUR EFFECTUER DES TÂCHES DE COURTE DURÉE QUI NE NÉCESSITENT PAS UN OUVRAGE MANUEL, SI AU MOINS 4 HEURES SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LE TRAITEMENT, ET POURVU QUE CES PERSONNES PORTENT UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.</p> <p><u>POUR CERISES AIGRES:</u></p> <p>a) On recommande de ne pas faire plus de 2 applications consécutives du FONGICIDE Co-Op PIVOT avant de passer à l'utilisation d'un autre fongicide possédant un mode d'action différent, conformément aux bonnes pratiques de lutte aux maladies.</p> <p>b) NE PAS FAIRE PLUS DE 5 TRAITEMENTS PAR SAISON DU FONGICIDE Co-Op PIVOT.</p>	

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – BLEUET EN CORYMBE

MALADIE	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii – corymbosi</i>)
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Effectuer le premier traitement au stade de débourrement des bourgeons à fleurs ou environ à ce stade; effectuer un deuxième traitement au stade de débourrement des bourgeons à feuilles. Appliquer le produit uniquement au sol, et ne pas effectuer plus de deux traitements par année. En CB seulement, appliquer le produit au sol; effectuer le troisième traitement au stade de floraison rose, et le quatrième traitement 7 à 10 jours plus tard, au début de la floraison; ne pas effectuer plus de quatre traitements par année. Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR 60 jours). Un délai de sécurité de 5 jours est nécessaire pour les travailleurs manuels bleuets en corymbe d'élagage (DS 5 jours).	

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – BLEUET NAIN

MALADIE	Pourriture brune du bleuët
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Effectuer le premier traitement lorsque les écailles apparaissent, et le deuxième traitement 10 jours plus tard. Utiliser un équipement au sol ou pour épandage aérien, et ne pas effectuer plus de deux traitements par année. Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare pour le traitement terrestre; utiliser 40 à 50 L d'eau par hectare pour l'épandage aérien.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR 60 jours).	

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – AMÉLANCHIERS

MALADIE	Tache entomosporienne des feuilles et des fruits et rouille grillagée de l'amélanchier (<i>gymnosporangium spp.</i>)
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Comme pulvérisation foliaire, effectuer jusqu'à trois traitements par saison. Effectuer le premier traitement au stade du « bout blanc », le deuxième traitement au stade de post-floraison, et le troisième traitement au stade du « fruit vert ». Appliquer 300 mL de produit dans au moins 200 L d'eau par hectare au sol; appliquer le produit sur le ruissellement.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 38 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR 38 jours).	

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – CANNEBERGES

MALADIE	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia oxycocci</i>)
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Effectuer le premier traitement au stade de débourrement des bourgeons à feuilles. Effectuer le deuxième traitement 10 à 14 jours plus tard, le troisième traitement au début de la floraison et le quatrième traitement 10 à 14 jours suivant le troisième traitement. Ne pas effectuer plus de quatre traitements par année. Appliquer le produit au sol.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR 45 jours).	

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – RUTABAGAS

MALADIE	Blanc
DOSE/HA	240 mL
REMARQUE	Effectuer deux traitements par saison : effectuer le premier traitement 50 jours après le semis et le deuxième traitement 20 jours plus tard. Appliquer le produit sur le feuillage végétal. Appliquer 240 mL de produit dans au moins 200 L d'eau par hectare, au sol.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 21 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR 21 jours).	

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – ASPERGES

MALADIE	Rouille (<i>Puccinia asparagi</i>)
DOSE/HA	150 mL
REMARQUE	Appliquer Co-Op PIVOT sur les fougères des asperges uniquement en Ontario et au Québec. Après la récolte, effectuer le premier traitement de Co-Op PIVOT dès le début de la croissance des fougères, puis effectuer des traitements à des intervalles de 14 à 21 jours. Pour les nouveaux semis non cultivés, appliquer Co-Op PIVOT dès que se manifestent les signes de la rouille, puis effectuer des traitements à des intervalles de 14 à 21 jours. Appliquer le produit au sol seulement, et ne pas effectuer plus de trois traitements par année. Utiliser au moins 370 L d'eau par hectare.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU 8 MOIS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR 8 mois).	

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – THUYA GÉANT

MALADIE	Brûlure des aiguilles
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Appliquer le produit au moyen d'un équipement au sol à toutes les quatre semaines. Effectuer jusqu'à six traitements par année. Appliquer 300 mL de Co-Op PIVOT dans un volume de 1 000 L d'eau par hectare, au sol.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – PÂTURIN DES PRÉS DE SEMENCE

MALADIE	Blanc
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Utiliser le produit comme pulvérisation foliaire. Ne pas effectuer plus de deux traitements par campagne agricole; effectuer le premier traitement avant l'épiaison et le deuxième traitement lorsque l'épiaison est entre 50 % et 100 %. Appliquer le produit dans 200 à 300 L d'eau par hectare, au sol ou dans 40 à 50 L d'eau par hectare, par voie aérienne.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – PETITS FRUITS

MALADIE	Rouille du framboisier
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Appliquer 300 mL de Co-Op PIVOT dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol, dès que l'on repère la maladie au champ, puis effectuer un deuxième traitement 14 jours plus tard.
Selon les pratiques de gestion de la maladie, il est recommandé de ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs de Co-Op PIVOT avant d'utiliser un fongicide de rechange ayant un mode d'action différent.	
EFFECTUER JUSQU'À 2 TRAITEMENTS PAR SAISON DE Co-Op PIVOT SUR LES PETITS FRUITS. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LES 30 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE (DAAR 30 jours). NE PAS RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LE TRAITEMENT (DS 3 jours). S'IL LE FAUT, DES INDIVIDUS PEUVENT RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT POUR EFFECTUER DES TÂCHES DE COURTE DURÉE QUI NE NÉCESSITENT PAS UN OUVRAGE MANUEL, SI AU MOINS 4 HEURES SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LE TRAITEMENT, ET POURVU QUE CES PERSONNES PORTENT UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.	

AVIS À L'ACHETEUR ET À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Ltée. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandé par les utilisateurs. La Coopérative Interprovinciale Ltée. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures indiquées. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager La Coopérative Interprovinciale Ltée. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

CALENDRIER DE PULVÉRISATION – FRAISES

MALADIE	Tache des feuilles (<i>Mycosphaerella fragariae</i>)
DOSE/HA	300 mL
REMARQUE	Appliquer 300 mL de fongicide Co-Op PIVOT par hectare, au sol, dans suffisamment d'eau pour donner une couverture complète. Effectuer le premier traitement lorsque l'ampleur de la maladie ne dépasse pas 5 %. Appliquer le fongicide Co-Op PIVOT à des intervalles de 10 jours pour supprimer la tache des feuilles.
Selon les pratiques de gestion de la maladie, il est recommandé de ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs de Co-Op PIVOT avant d'utiliser un fongicide de rechange ayant un mode d'action différent.	
EFFECTUER JUSQU'À 4 TRAITEMENTS PAR SAISON DE Co-Op PIVOT SUR LES FRAISES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LA JOURNÉE PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE (DAAR 1 jour).	

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, Co-Op PIVOT contient un fongicide faisant partie du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Co-Op PIVOT et d'autres fongicides du groupe 3. Au fil du temps, il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme une activation du métabolisme. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Le cas échéant, utiliser Co-Op PIVOT ou les fongicides du même groupe 3 en alternance avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes pathogènes.
- Éviter d'effectuer plus du maximum de pulvérisations consécutives indiquées sur la présente étiquette de Co-Op PIVOT ou d'autres fongicides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les agents pathogènes ciblés. Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie chez les populations d'organismes nuisibles de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'effectuer les applications de fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer la Coopérative Interprovinciale Limitée en présence d'une baisse possible de sensibilité à Co-Op PIVOT chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un mode d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un agent pathogène précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec la Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

® Matador, Warrior, et Horizon sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

Buctril et Pardner sont des marques de commerce de Bayer CropScience

Ripcord est une marque de commerce de BASF

Logic et Brotex sont des marques de commerce de TMC distribution. Utilisée sous licence.

Badge et Bromotril sont des marques de commerce de ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.